

Métropole du Grand Paris

Née le 1er janvier 2016, la Métropole du Grand Paris (MGP) est une intercommunalité de près de 7,5 millions d'habitants. Elle réunit Paris, 3 départements de petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne) et 7 communes de grande couronne.

Présentation

La Métropole du Grand Paris (MGP) regroupe **131 communes**.

Elle comprend **12 territoires** : Paris et 11 établissements publics territoriaux (EPT).

Le Blanc-Mesnil est intégré dans l'EPT [Paris Terres d'Envol](#).

La MGP a le statut juridique d'**établissement public de coopération intercommunale** (EPCI) avec sa propre fiscalité.

Fonctionnement

La MGP et les EPT forment une **intercommunalité à 2 niveaux**.

La Métropole a des compétences d'**élaboration** et de **planification** des politiques publiques (niveau 1).

La Métropole et les EPT partagent des compétences de **mise en œuvre** et de **gestion** de ces politiques (niveau 2).

La MGP s'appuie sur le Conseil de Métropole qui définit la répartition des compétences de niveau 2.

Compétences

Un **projet métropolitain** dresse les **orientations générales** de la politique conduite par la MGP.

4 compétences obligatoires lui sont transférées par les communes :

- Aménagement de l'espace métropolitain
- Développement et aménagement économique, social et culturel
- Politique locale d'habitat
- Protection, mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie

Elle élabore aussi le **plan climat-air-énergie** et le schéma directeur des réseaux de distribution d'énergie métropolitains.

Elle peut obtenir une délégation de compétences en matière de logement et un transfert de grands équipements et d'infrastructures par l'État.

Élus métropolitains

Le Conseil de métropole est l'assemblée délibérante de la MGP. Il est composé de **209 élus** avec au moins un représentant par commune.

Votre élu au Blanc-Mesnil est **Thierry Meignen** (vice-président territorial de Paris Terres d'Envol).

À savoir

[Découvrez l'histoire du Grand Paris de 1860 à aujourd'hui](#)

Mairie du Blanc-Mesnil

1, place Gabriel-Péri
BP 10076
93156 Le Blanc-Mesnil cedex

Tél. 01 45 91 70 70

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi :
de 8h30 à 17h15

Le samedi :
de 9h00 à 11h45

Mairie annexe

2 bis, avenue Jean-Jaurès
93150 Le Blanc-Mesnil

Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi :
de 9h00 à 12h15 et de 14h00 à 17h15

Mardi :
de 9h00 à 12h15 et de 14h00 à 19h45